

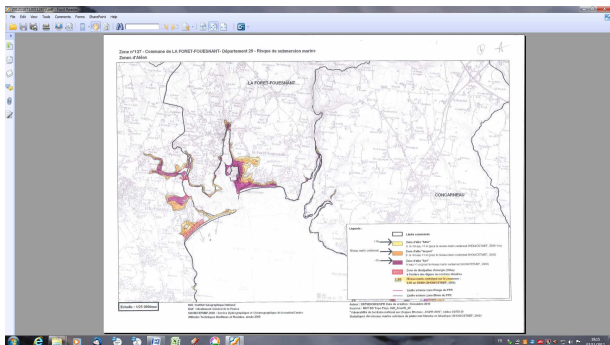


RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une Zone.

SITUATION

La commune La Forêt Fouesnant est concernée par deux types d'inondations:



(à modifier suivant risques identifiés)

- le débordement du ruisseau « » ,
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus....
- la submersion marine

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Réalisation d'une étude pour contenir les eaux de ruissellement le temps de la marée haute.
- Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (RPRL) prescrit par le Préfet et en cours d'élaboration,
- Prise en compte des zones inondables dans le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 02 98 56 96 55

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : En cas de grande marée et de vent de Sud Ouest, les écoulements des ruisseaux se trouvent bloqués et débordent lentement. Vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale en cas de fortes pluies apportant une intensité anormale aux débordements (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, affichage préventif....)

	1 – Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage		
	2 – Ecoutez la radio France inter GO (...kHz ou M) ou		
3 – Suivez les consignes			
	Coupez l'électricité et le gaz		N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours		

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible